

Luxembourg, Item 14

Intervention du Luxembourg à la 68^{ème} session du CUPEEA Vienne, du 25 juin au 02 juillet 2025

Point 14: Exploration de l'espace et innovation

Monsieur le Président,
Chers délégués et observateurs,

Le Luxembourg œuvre à ce que ses activités liées aux ressources spatiales s'inscrivent dans un but pacifique, favorisent une utilisation durable des ressources, soient compatibles avec le droit international et s'exercent au bénéfice de l'humanité.

Notre stratégie spatiale prévoit le soutien aux activités de recherche de pointe et au développement des capacités technologiques afin de renforcer l'exploration et l'utilisation durable de l'espace. Dans cette optique, le Luxembourg continue de soutenir le « **Centre Européen d'Innovation pour les Ressources Spatiales** » dit ESRIC, qui a pour objectif d'avancer la recherche et l'innovation dans le domaine de l'utilisation des ressources spatiales.

L'ESRIC mène actuellement différents programmes de recherche, en collaboration avec des entités publiques et privées, afin de développer des solutions durables et responsables pour l'exploration spatiale. Dans le cadre de sa coopération étroite avec l'ESA, l'ESRIC accueillera une « *Dusty Thermal Vacuum Chamber* » d'ici à 2026, qui sera capable de tester des sous-systèmes dans des conditions de vide élevé, de températures extrêmes et en présence d'un simulant de régolithe lunaire. L'ESRIC est également membre de la campagne internationale de prospection des ressources lunaires, visant à rassembler divers acteurs afin de mener une réflexion sur la conduite des activités liées aux ressources lunaires.

De plus, l'ESRIC offre **un programme de soutien unique au monde aux *start-ups*** dans le domaine des ressources spatiales, étant ouvert aux *start-ups* du monde entier.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg a été impliqué dans la **mission M2** lancée le 15 janvier 2025 par l'entreprise Japonaise « ispace ». L'autorisation accordée à la filiale luxembourgeoise de l'entreprise japonaise afin d'opérer le micro-rover *TENACIOUS* fut la première de ce type délivrée en vertu de la loi nationale de 2017 sur

les ressources spatiales. Plus encore, il s'agit de la première autorisation accordée en Europe pour permettre l'utilisation des ressources spatiales. De ce fait, bien que la mission n'ait pu être menée jusqu'au bout, cette autorisation marque en elle-même **une étape historique**.

Cette mission a également démontré le travail considérable mené par les équipes d'espace, et la capacité du Luxembourg à fournir des composants spatiaux sophistiqués, tel que TENACIOUS, entièrement conçu et construit au Grand-Duché.

Monsieur le Président,

La démarche multilatérale des **Accords Artemis**, que nous avons rejoints dès octobre 2020, s'intègre parfaitement dans les efforts du Luxembourg pour soutenir l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace et, plus particulièrement, des ressources spatiales au profit de l'humanité tout entière dans le respect intégral du traité OST.

Enfin, au-delà de l'exploitation des ressources spatiales, ce sont, de manière générale, toutes les activités spatiales qui doivent être menées au bénéfice de l'humanité. Dans cette perspective, le Luxembourg continue à mobiliser les applications et technologies spatiales dans le cadre de ses activités de coopération au développement et d'action humanitaire, notamment dans la gestion de crises humanitaires et catastrophes naturelles. Parmi les projets phares, il convient de mentionner la plateforme *emergency.lu*, conçue pour rétablir les moyens de communication à travers la mise à disposition de services satellitaires pour le compte des organisations humanitaires et au profit des populations affectées par des urgences humanitaires ou environnementales.

Je vous remercie pour votre attention.